

# Groupe de référence des employeurs

## DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

### Nouvelles de l'OIIO à utiliser

17 juin 2026

#### Modifications réglementaires et mises à jour

##### Classification unique d'infirmières praticiennes et d'infirmiers praticiens

À compter du **1<sup>er</sup> juillet 2026**, l'OIIO passera à une classification unique d'infirmières praticiennes et d'infirmiers praticiens (IP) en Ontario. Cela signifie que les IP actuellement inscrits en Ontario et titulaires d'un certificat d'inscription en tant qu'IP – Soins aux adultes, IP – Pédiatrie, et IP – Soins de santé primaires passeront automatiquement à une classification unique (en tant qu'IP) sans avoir à suivre de formation complémentaire, à passer d'examens ou à suivre de formation. Les IP peuvent continuer et continueront à prodiguer des soins à leurs patients actuels et dans le cadre de leurs champs d'application actuels. L'élimination de l'exigence d'un certificat lié à une population permettra aux IP, au besoin, de travailler avec plus de souplesse, ce qui pourrait améliorer l'accès des patients à des professionnelles et professionnels de la santé qualifiés.

En avril 2026, l'OIIO a organisé un webinaire virtuel consacré à la classification unique des IP. L'[enregistrement](#) est désormais accessible (en anglais) à toutes les personnes intéressées qui n'ont pas pu y assister. Afin d'accompagner les IP dans la transition vers une classification unique, l'OIIO a également élaboré et mis en ligne de [nouvelles ressources d'assurance de la qualité pour les IP](#), notamment plusieurs nouveaux exemples de plans de formation que les IP peuvent utiliser pour étendre leur exercice à de nouveaux contextes ou à de nouvelles populations.

Pour en savoir plus sur le projet national de réglementation des IP, rejoignez-nous pour une [Pause-café avec l'OIIO](#) le 8 juillet 2026 et consultez la [page Web de l'OIIO](#) qui présente les grandes lignes de ce projet national, ses étapes clés, les possibilités de participation et la foire aux questions.

##### Modifications du Règlement sur les substances désignées

À compter du **1<sup>er</sup> octobre 2026** le nouveau [Règlement sur les substances désignées](#) regroupera quatre règlements et six exemptions de catégorie pris en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCDAS) en un seul nouveau règlement. Le *Règlement sur les substances désignées* vise à établir un cadre réglementaire exhaustif régissant les activités légitimes liées à toutes les catégories de substances contrôlées, menées par des distributeurs autorisés, des pharmaciens, des praticiens, des hôpitaux et des particuliers. Les répercussions pour les IP comprennent notamment :

- la levée des restrictions concernant la prescription de certaines substances contrôlées, dont l'opium et les feuilles de coca

- l'ajout d'exigences détaillées en matière de tenue de dossiers (y compris de nouvelles exigences relatives aux retours de produits par les consommateurs), de mesures de protection et de signalement des pertes ou des vols
- l'autorisation de détruire un produit retourné par un consommateur, ou de vendre ou de remettre des substances contrôlées retournées à un distributeur autorisé spécialisé dans la destruction, afin que ces produits puissent être détruits
- l'autorisation d'expédier, de livrer et de transporter une substance contrôlée, ainsi que de vendre ou de remettre une substance contrôlée à un distributeur autorisé ou au ministre aux fins de destruction.

Pour obtenir d'autres ressources liées à l'exercice, continuez de consulter la [page de ressources pour les IP](#) afin de prendre connaissance des mises à jour.

### **Projet national de révision des compétences de niveau débutant des IA et des IAA**

Les compétences nationales de niveau débutant des infirmières autorisées / infirmiers autorisés (IA) et des infirmières auxiliaires autorisées / infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) font l'objet d'une révision prévue de cinq ans menée par le Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI) et le Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (CCRSIA), avec le soutien de toutes les juridictions et la coordination d'un cabinet de consultation externe, Sense and Nous.

L'enquête nationale de validation des compétences de niveau débutant, qui s'est déroulée en avril dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, a constitué une étape importante du processus de révision. Les infirmières et les infirmiers ont été invités à participer à cette enquête afin de valider les mises à jour proposées concernant les compétences des IA et IAA, contribuant ainsi à définir la manière dont les futurs professionnels de la santé seront formés pour prodiguer des soins sécuritaires et de qualité en Ontario et partout au pays. À l'échelle nationale, 25 761 IA et IAA ont répondu à l'enquête. Le taux de réponse moyen s'est élevé à 44,2 %. En Ontario, environ 11 245 IA et IAA ont répondu à l'enquête et ont fait part de leurs commentaires et de leurs réflexions sur les révisions proposées.

Au cours des prochaines semaines, les comités directeurs nationaux examineront les résultats de l'enquête et formuleront leurs recommandations finales alors que le projet s'achemine vers la finalisation des compétences de niveau débutant mises à jour pour les IA et les IAA.

### **Recensement de la main-d'œuvre**

En avril 2026, l'OIIO a publié de nouveaux résultats du recensement de la main-d'œuvre qui décrivent l'expérience des infirmières et infirmiers avec l'OIIO en ce qui concerne les processus d'inscription et de conduite professionnelle, ainsi que leur perception générale de l'équité. Les résultats sont basés sur le sondage sur le recensement de la main-d'œuvre, dans le cadre duquel nous avons recueilli les témoignages de plus de 31 000 infirmières et infirmiers concernant leur identité et leurs expériences au sein de la profession infirmière en Ontario.

Nos résultats indiquent que différents groupes vivent l'expérience de l'OIIO de diverses manières, et l'OIIO a défini des mesures pour améliorer l'expérience des groupes dignes d'équité. Nous espérons que la collecte initiale de données de l'OIIO contribuera à renforcer les données probantes de plus en plus nombreuses sur l'importance de l'équité dans la réglementation. Vous trouverez plus d'information et pourrez consulter le rapport sur la page Web du [Recensement de la main-d'œuvre](#) de l'OIIO.

## Plan stratégique de l'OIIO 2027-2031

Le nouveau plan stratégique de l'OIIO a été approuvé lors de la [réunion de son conseil en mars](#). Le plan stratégique 2027-2031 entrera en vigueur en janvier 2027; il définit l'orientation et les priorités de l'OIIO quant à la poursuite de sa mission, qui consiste à protéger le public en faisant la promotion d'un exercice infirmier sécuritaire.

Ce projet a nécessité un important travail de collaboration; nous tenons à remercier nos partenaires externes du système, notamment les membres du Groupe de référence des employeurs (GRE), pour leurs précieuses contributions tout au long du processus. Plus de 2200 personnes et organisations ont consacré du temps et partagé leurs idées et leur expertise.

Au cours de cette période de cinq ans, nous nous concentrerons sur quatre grands impératifs :

- Améliorer l'excellence réglementaire
- Renforcer les relations et la sensibilisation
- Élaborer des solutions systémiques
- Développer les capacités internes

Des informations complémentaires seront publiées sur [cno.org](http://cno.org) dans les mois à venir. Tout comme le plan stratégique est né d'une collaboration avec les partenaires du système, cette collaboration restera essentielle à sa mise en œuvre. Nous nous réjouissons à la perspective de futurs échanges avec les membres du GRE.

## Nouvelles ressources liées à l'exercice et mises à jour

### Nouvel outil éducatif : Médias sociaux - réfléchissez avant de publier

L'OIIO a publié un nouvel outil éducatif intitulé [Médias sociaux : réfléchissez avant de publier](#) destiné à aider les infirmières et les infirmiers à assumer leurs responsabilités professionnelles dans l'environnement numérique actuel. Ce nouvel outil soutient davantage la mise en pratique par les infirmières et les infirmiers grâce à des scénarios concrets et à des stratégies visant à promouvoir une utilisation sécuritaire et éthique des médias sociaux dans leur exercice.

Les médias sociaux offrent la possibilité de partager des connaissances, de militer en faveur du changement et de créer des liens avec d'autres personnes, mais ils s'accompagnent également d'importantes responsabilités professionnelles. Cet outil souligne comment la présence en ligne d'une infirmière ou d'un infirmier, à titre personnel ou professionnel, reflète son engagement en faveur d'un exercice sécuritaire, éthique et respectueux. Grâce à des conseils pratiques et à des questions de réflexion, cet outil aide les infirmières et les infirmiers à :

- comprendre les principaux éléments à prendre en compte lors de l'utilisation des médias sociaux
- adapter leurs activités en ligne aux normes d'exercice et aux attentes professionnelles de l'OIIO
- renforcer leur capacité à prendre des décisions réfléchies et responsables avant de publier du contenu

## Ressource en ligne et table ronde virtuelle sur la violence entre partenaires intimes

Les infirmières et infirmiers jouent un rôle crucial pour reconnaître la violence entre partenaires intimes (VPI), y réagir et soutenir les personnes qui en sont victimes, en dispensant des soins empreints de compassion, de respect et culturellement sécuritaires. Pour souligner l'importance de ce rôle, une nouvelle ressource en ligne sur la VPI sera lancée plus tard cet été. En traduisant les enseignements clés en applications concrètes et accessibles, cette ressource aidera le personnel infirmier à réfléchir à ses responsabilités, à affiner son jugement clinique et à contribuer à la prestation de soins plus sécuritaires pour les personnes victimes de violence.

En réponse à un rapport récent du Bureau du coroner en chef, l'OIIO s'associera à d'autres ordres de réglementation des professions de la santé de l'Ontario pour organiser une table ronde sur les enjeux liés à la VPI. Assistez à la table ronde le **22 septembre** à midi pour découvrir des outils et des stratégies à utiliser auprès des personnes victimes de VPI. L'inscription est obligatoire; de plus amples renseignements seront publiés sur le site Web [cno.org](http://cno.org).

## Pause-café avec l'OIIO

L'OIIO a lancé avec succès ses [Pause-café!](#) Ces rencontres constituent une excellente occasion d'épanouissement professionnel, de réseautage et de discussions significatives. Chaque discussion porte sur un sujet précis, avec beaucoup d'espace pour poser des questions, partager des expériences et entendre différents points de vue.

Rejoignez-nous pour notre prochaine pause-café le **8 juillet 2026** à midi, qui portera sur le règlement relatif à la classification unique des IP. Veuillez [vous inscrire](#) si vous souhaitez y participer. Deux autres pause-café sont prévues pour l'automne; restez à l'affût pour plus de renseignements.

## Le saviez-vous?

L'équipe de la qualité de l'exercice de l'OIIO soutient également les employeurs grâce à des présentations collaboratives sur les normes d'exercice et leur application à votre milieu de travail particulier. Si votre organisation souhaite organiser une présentation virtuelle ou en personne sur les normes d'exercice et leur application dans votre milieu de travail, veuillez communiquer avec nous à l'aide de notre formulaire [en ligne](#).

## Des questions?

Si vous avez des questions au sujet de ce numéro de *Nouvelles de l'OIIO* à utiliser ou de l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier, veuillez communiquer avec l'équipe de la qualité de l'exercice de l'OIIO en remplissant le [formulaire de soutien à l'exercice en ligne](#).